



PRÉSIDENTIE DU / PRESIDENCY OF
LUXEMBOURG
CONSEIL DE L'EUROPE / COUNCIL OF EUROPE
11/2024 - 05/2025

PROJET DE NOTE CONCEPTUELLE

CONFERENCE INTERNATIONALE MIEUX EXECUTER DES DÉCISIONS JUDICIAIRES NATIONALES : UNE EXIGENCE EN MATIERE DE DROITS HUMAINS ET D'ETAT DE DROIT *Principes, défis et solutions possibles*

17 mars 2025

Conseil de l'Europe, Strasbourg, France
Avenue de L'Europe, Palais de l'Europe, Salle 8

Langues de travail : Français / Anglais

La Cour européenne des droits de l'homme (la Cour) a développé une jurisprudence abondante sur l'article 6 de la Convention européenne des droits de l'homme (la Convention) en ce qui concerne l'exécution des décisions judiciaires. Elle souligne que l'exécution des décisions judiciaires est un élément constitutif de l'État de droit et de l'accès à la justice.

Les arrêts rendus par la Cour révèlent des défis pour les systèmes nationaux d'exécution des arrêts internes. C'est le cas pour un large éventail d'États membres du Conseil de l'Europe, y compris les États qui souhaitent l'adhésion à l'Union européenne, mais s'étend également aux États membres de l'Union européenne. L'ampleur des affaires examinées par la Cour concernant cette question est frappante, indiquant que les problèmes systémiques et structurels identifiés dans les arrêts de la Cour restent au moins partiellement non résolus. De nombreux arrêts, relatifs à de nombreuses requêtes individuelles, concernant cette question, sont en attente d'exécution devant le Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.

Les questions soulevées par les processus d'exécution sont nombreuses. Elles sont à la fois de nature juridique substantielle et de nature procédurale. Il s'agit notamment des questions suivantes :

- la répartition des tâches entre les tribunaux et les huissiers de justice dans le cadre de la procédure d'exécution,
- des divergences importantes dans les pouvoirs des agents publics chargés de l'application de la loi,
- les différences entre les systèmes d'exécution des arrêts par les agents d'exécution privés et publics,
- le manque d'effectivité dans l'exécution par divers débiteurs publics,
- le manque de fonds alloués à l'exécution des arrêts, notamment en ce qui concerne les diverses prestations sociales,
- l'exécution auprès d'entreprises et entités publiques insolvables,
- la prévision des budgets pour l'exécution des arrêts et l'anticipation des dettes de l'État pour l'exécution des dettes futures, la création de coussins de responsabilité pour l'État, etc.

Tant la jurisprudence de la Cour que l'acquis du Comité des Ministres sur l'exécution de ses arrêts définissent les normes relatives à l'obligation de se conformer aux arrêts des cours nationales, au principe de l'*autorité de la chose jugée*, et à la nécessité d'assurer une exécution rapide, pleine et efficace des décisions judiciaires.

L'objectif de la conférence est double. *D'une part*, sur la base des informations les plus récentes de la jurisprudence de la Cour dans ce domaine, il s'agit d'explorer les principaux problèmes systémiques et structurels concernant la non-exécution des décisions judiciaires nationales, qui doivent être résolus par les États où de tels problèmes persistent. *D'autre part*, sur la base en particulier de l'expertise de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ), il s'agit d'examiner les meilleures pratiques d'organisation des systèmes d'exécution des décisions judiciaires internes et loi non contraignante existante visant à aider les États membres à mettre en place des procédures d'exécution de qualité, avant d'étudier la pertinence de nouveaux outils ou principes pour améliorer les performances des procédures d'exécution de tous les États membres.

Ceci est pleinement conforme à l'appel de la Déclaration de Reykjavik en faveur d'une approche coopérative et inclusive, basée sur le dialogue, dans le processus de surveillance pour aider les États à exécuter les arrêts de la Cour, ainsi qu'en faveur d'une plus grande synergie entre les organes consultatifs du Conseil de l'Europe - tels que la CEPEJ - et l'Exécution des arrêts, pour faciliter l'échange de bonnes pratiques et d'expertise entre les États membres.

La Conférence est organisée par le Conseil de l'Europe conjointement avec le ministère de la Justice du Luxembourg, sous les auspices de la Présidence luxembourgeoise du Comité des Ministres du Conseil de l'Europe.



PRÉSIDENTIE DU / PRESIDENCY OF
LUXEMBOURG
CONSEIL DE L'EUROPE / COUNCIL OF EUROPE
11/2024 - 05/2025

CONFERENCE INTERNATIONALE

MIEUX EXECUTER LES DECISIONS DE JUSTICE NATIONALES : UNE EXIGENCE EN MATIERE DE DROITS HUMAINS ET D'ETAT DE DROIT

Principes, défis et solutions possibles

17 mars 2025

Conseil de l'Europe, Strasbourg, France
Avenue de L'Europe, Palais de l'Europe, Salle 8

Langues de travail : Français / Anglais

Projet de PROGRAMME	
9:30 - 10:00	Accueil des participants et café
10:00 - 10:20	OUVERTURE <ul style="list-style-type: none">• Elisabeth MARGUE, Ministre de la Justice, Luxembourg• Gianluca ESPOSITO, Directeur général des droits humains et de l'Etat de droit, Conseil de l'Europe
10:20 - 10:30	Photo de famille
10:30 - 11:15	PRINCIPES : jurisprudence de la Cour européenne des droits de l'homme sur l'exécution des décisions internes <ul style="list-style-type: none">• Juge Mykola GNATOVSKYY, Cour européenne des droits de l'homme• Hasan BAKIRCI, Greffier de Section, Greffe de la Cour européenne des droits de l'homme• Professor Takis TRIDIMAS, Centre luxembourgeois de droit européen <p>Modérateur : Juge Stéphane PISANI, Cour européenne des droits de l'homme</p> <p><i>Table Ronde suivie de questions-réponses</i></p>
11:15 - 11:30	Pause-café

11:30 - 13:00	<p>PANEL 1 – DEFIS : résolution des problèmes systémiques et structurels de non-exécution des décisions nationales, comme condition préalable à l'exécution des décisions de la Cour européenne des droits de l'homme</p> <ul style="list-style-type: none"> • Eduard SERBENCO, Secrétaire d'Etat, Ministre de la Justice, République de Moldova • Zarina KARIMOVA, Conseiller juridique, Cour administrative du Luxembourg • Volodymyr YAVORSKY, Directeur de Programme, ONG « Centre pour les libertés civiles », Ukraine (à confirmer) <p>Modérateur : Président/Vice-Président, Réseaux des coordinateurs de l'exécution (à confirmer)</p> <p><i>Table Ronde suivie de questions-réponses</i></p>
13:00 - 14:00	<p>Pause déjeuner</p>
14:30 - 16:30	<p>PANEL 2 – SOLUTIONS POSSIBLES : bonnes pratiques, outils, modèles, principes généraux ?</p> <ul style="list-style-type: none"> • Patrick GIELEN, Secrétaire général de l'Union internationale des huissiers de justice • Marc SCHMITZ, Président de l'Union internationale des huissiers de justice • Guillaume PAYAN, France, Professeur de droit privé à l'Université de Toulon <p>Modérateur : João ARSENIO DE OLIVEIRA, Directeur adjoint pour les politiques de la justice, Ministère de la Justice, Portugal, Président du Groupe de travail sur la qualité de la justice de la Commission européenne pour l'efficacité de la justice (CEPEJ)</p> <p><i>Table Ronde suivie de questions-réponses</i></p>
16:30 - 17:00	<p>CLÔTURE : PRINCIPALES CONCLUSIONS ET PROCHAINES ÉTAPES</p> <ul style="list-style-type: none"> • Représentant du Conseil de l'Europe • Ambassadeur Patrick ENGELBERG, Représentant Permanent du Luxembourg auprès du Conseil de l'Europe